

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En vigueur au 1er janvier 2025

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV » ou « les Conditions Générales de Vente ») ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles Madame Angéline Marcouiller exerçant sous la forme d'une Entreprise Individuelle enregistrée sous le numéro de SIRET 835 279 340 00029, dont le siège social est situé au 18 petite rue des Champarons 92700 Colombes et dont l'activité principale est la kinésiologie (code APE 96.09Z), (ci-après désignée « Le Prestataire » ou « La Kinésiologue ») fournit les services décrits à l'article 3 (ci-après désignés « les Prestations ») à chacun de ses utilisateurs (ci-après : « le Client »).

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre Angéline MARCOUILLER, kinésiologue, et le ou les Client(s), ainsi que les conditions applicables aux prestations de services proposées sur le site www.angeline-marcouiller.fr, en cabinet ou sur le lieu défini par le Prestataire ou son Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles sur le site web <https://angeline-marcouiller.fr> édité et diffusé par le Prestataire.

Les Conditions Générales de Vente sont également directement consultables par les Clients sur le lieu de réalisation des Prestations.

Ces Conditions Générales de Vente prévaudront sur toute autre condition générale ou particulière non expressément agréées par Angéline MARCOUILLER et toute Commande implique de la part du Client l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente qui ont force de loi entre les Parties.

Angéline MARCOUILLER se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la séance.

Tout Client reconnaît avoir pris connaissances des présentes CGV avant d'avoir pris rendez-vous ou commandé une prestation. La prise de réservation ou la signature d'un devis ou contrat entraîne l'adhésion du client aux CGV et leur acceptation sans réserve.

ARTICLE 1. Définitions

Dans le cadre des présentes, les expressions ci-dessous ont la définition suivante :

- Le Prestataire ou la Kinésiologue : désigne Madame Angéline MARCOUILLER exerçant sous la forme d'une Entreprise Individuelle enregistrée sous le numéro de SIRET 835 279 340 00029, dont le siège social est situé au 18 Petite rue des Champarons 92700 Colombes, proposant la vente de Services et Prestations.
- Conditions Générales de vente ou CGV : désigne le présent document qui régit les relations commerciales du Prestataire et du Client.
- Client : désigne toute personne physique ou morale ayant la capacité juridique de contracter qui souscrit aux services fournis par le Prestataire.
- Commande : désigne la réservation de rendez-vous ou la souscription à un Devis proposé par le Prestataire, soit en direct ou par internet.

- Contrat : désigne l'ensemble contractuel entre les Parties, matérialisant leur accord sur les Prestations définies selon un tarif et un calendrier convenu, composés notamment d'une prise de rendez-vous, d'un devis accepté, des présentes CGV et le cas échéant d'un Contrat de Prestation de Service éventuel spécifique à un ou plusieurs Services signé entre les Parties.
- Locaux : désigne le lieu où se déroulent les Prestations fournies par le Prestataire (cabinet du Prestataire, des entreprises, des collectivités, des établissements scolaires publics ou privés, tiers lieu, etc...).
- Service ou Services : désigne l'ensemble des services fournis par le Prestataire au Client.
- Site : désigne le site web du Prestataire accessible à l'adresse suivante : <https://angeline-marcouiller.fr>
- Prestation ou Prestations : désigne l'ensemble des prestations et services proposés par le Prestataire au Client et ci-après énumérés à l'article 3.
- Partie(s) : désigne individuellement ou collectivement le Prestataire et le Client.

ARTICLE 2. Champ d'application et acceptation des CGV

Les présentes CGV constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties. Elles encadrent les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit les Prestations au Client.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Le Client déclare avoir la capacité juridique de conclure le présent contrat.

Le Client accepte expressément, de façon pleine et entière, les CGV. Il déclare en avoir connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document, notamment ses propres conditions générales d'achat éventuelles sur lesquelles les présentes CGV prévalent.

Les termes et conditions spécifiques à chaque Devis sont décrits dans ledit Devis. En cas de contradiction entre eux, les documents contractuels sont applicables selon l'ordre décroissant suivant : le Devis, les CGV, le contrat de prestation de services éventuel.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier tout ou partie des CGV par la publication d'une nouvelle version sur son site internet.

Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiement multiples) de la Prestation.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations proposées par Angéline MARCOUILLER, Kinésologue, sur son site internet www.angeline-marcouiller.fr, en cabinet ou établis sur devis.

ARTICLE 3. Description des services proposés par le Prestataire

Le Prestataire propose pour ses Clients, différentes catégories de services qui entrent dans ses champs de compétence et notamment :

- Des séances individuelles en présentiel de kinésiologie, magnétisme, intégration des réflexes archaïques, thérapie manuelle tissulaire (Méthode NIROMATHE).

- Des ateliers et évènements individuels ou collectifs en ligne ou en présentiel sur diverses thématiques liées à la kinésiologie, au bien-être, à la gestion du stress et des émotions, à l'accompagnement à la parentalité, à l'amélioration des apprentissages, etc.
- Des interventions types ateliers, conférences ou formations auprès de structures, associations et d'entreprises sur les divers thèmes précités.

Les prestations proposées sont celles qui figurent sur le site www.angeline-marcouiller.fr ou affichées en cabinet.

La kinésiologie est une technique naturelle de santé associant les principes fondamentaux de la médecine chinoise avec de nouvelles techniques occidentales inspirées des neurosciences.

C'est une approche globale de la personne qui prend en compte tous ses aspects : corporel, mental, émotionnel et énergétique. Elle vise à retrouver un équilibre et une harmonie globale.

C'est le test musculaire, pression douce et indolore, qui permet d'identifier, de libérer les blocages (en indiquant la meilleure équilibration parmi des centaines de possibilités) et de vérifier le changement enregistré par le système nerveux central.

Le Client reconnaît que les séances, suivis et accompagnements proposés par la Kinésiologue sont des approches complémentaires et ne sont en aucun cas voués à remplacer une prise en charge médicale ou psychologique. Ils n'ont aucune visée médicale ni thérapeutique, et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique. La Kinésiologue ne donnera jamais de diagnostic, ne demandera jamais l'arrêt d'un traitement médical (ces actes étant réservés aux médecins) et ne pourra pas être tenu responsable des décisions du Client ou de ses interprétations personnelles des séances, suivis et accompagnements.

Seules les Services décrits lors de la Commande et dans le Devis initial sont dus au Client.

Le site internet www.angeline-marcouiller.fr permet à l'utilisateur, notamment de rechercher des prestations auprès d'Angéline MARCOUILLER, dont la réservation peut être faite soit par le biais du site par message soit directement auprès d'Angéline MARCOUILLER (par courriel ou par téléphone).

Pour les Clients particuliers :

Chaque séance de kinésiologie se déroule le plus souvent allongé sur une table type massage mais peut se pratiquer debout ou assis. La personne n'ôte que ses chaussures. En cas d'impossibilité de s'allonger, un fauteuil est prévu pour effectuer les séances de manière confortable.

La séance de kinésiologie dure 1h30 maximum. Elle commence par un temps d'échange afin d'évaluer la demande et l'objectif de la séance.

Cas des mineurs : La présence d'un adulte est obligatoire pour les séances destinées aux mineurs. Lorsque la séance de kinésiologie est destinée à un bébé, enfant en bas âge ou toute personne n'ayant pas le tonus musculaire pour effectuer le test musculaire dans les meilleures conditions, la kinésiologue procédera à un transfert énergétique sur l'adulte accompagnant. Le transfert énergétique sera libéré en fin de séance.

Lorsque la séance de kinésiologie concerne un adolescent, un temps d'échange en début de séance sera effectué en présence de l'adulte accompagnant. Selon la situation, la kinésiologue

demandera à l'adulte accompagnant de patienter en salle d'attente pendant la séance afin d'offrir l'espace nécessaire à l'adolescent. La kinésologue demandera à l'adulte accompagnant de revenir en fin de séance pour faire un retour, en accord avec l'adolescent.

Pour les Clients professionnels, structure privées ou publiques, associations :

La demande fera l'objet d'un devis définissant les objectifs, le type d'intervention (format, contenu, durée et organisation) ainsi que le tarif. Les prestations proposées peuvent être des séances (individuelles ou collectives), des ateliers thématiques (uniques ou multiples), des conférences, ou autre, en fonction de la demande et des possibilités.

ARTICLE 4. Commandes et réservation des Prestations

Pour les Clients particuliers :

Le ou les Client(s) particulier(s) devront :

- Prendre rendez-vous auprès d'Angéline MARCOUILLER soit par le biais du site via Calendly, soit par téléphone, soit par courriel.
- Effectuer le paiement de la séance dans les conditions prévues.

Les prises de rendez-vous non décommandés 48h avant la date de la séance, vaudront acceptation du versement intégral de la séance.

Pour les Clients professionnels, structure privées ou publiques, associations :

Le Prestataire établit un devis gratuit sur demande du Client. L'acceptation de ce Devis par le Client avant l'expiration de sa durée de validité vaut Commande. La durée de validité du Devis est de 30 jours.

Toute Commande est irrévocable, sauf modification ou annulation acceptées par écrit par le Prestataire.

Toute demande d'ajout par le Client de Prestations complémentaires ou en dehors du périmètre initialement convenu, non prévu dans la Devis et/ou dans la Commande, fera l'objet de l'établissement d'un nouveau Devis par le Prestataire.

La prise de rendez-vous ou l'acceptation du Devis entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

Article 5. Formation du Contrat entre les Parties

Le Contrat est définitivement formé après prise de rendez-vous ou réception du devis accepté et signé. Toute somme versée par le Client au Prestataire lui restera acquise en cas de résiliation du contrat du fait du Client (défaut de paiement, violation d'une obligation contractuelle, résiliation unilatérale).

Article 6 . Durée et droit de rétractation

Le présent Contrat prend effet au jour de son acceptation et est conclu pour la durée nécessaire à son exécution.

Conformément à l'article L. 121-21 du Code de la consommation, le Client non-professionnel bénéficie quoiqu'il en soit du droit légal de se rétracter du présent Contrat, sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours calendaires commençant à courir le jour suivant l'acceptation du Devis ou du Contrat . A l'expiration de ce délai de rétractation, et sauf cas de force majeure, il est expressément convenu entre les parties que la Prestation ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement de la part du Prestataire.

Le Prestataire tient à rappeler que les dispositions relatives au délai de rétractation prévues en droit de la consommation ne s'appliquent pas aux contrats conclus entre professionnels.

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, dès lors que le Client demande au Prestataire de commencer la Prestation avant la fin du délai de rétractation de 14 jours courant à compter de l'acceptation du Devis ou du Contrat, le Client renonce expressément à tout droit de rétractation.

En effet, dans la mesure où l'exécution des Prestations commencent après l'accord du Client, cet accord entraîne donc un renoncement exprès à son droit de rétractation.

L'exercice du droit de rétractation entraîne le remboursement de toutes les sommes qui auraient pu être versées par le Client au Prestataire, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où le Prestataire est informé de la décision de rétractation du Contrat par le Client. Le Prestataire procédera au remboursement sans frais en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client aura utilisé pour la transaction initiale et ce, sauf accord exprès contraire ultérieur.

En cas de demande de remboursement, le Prestataire accusera réception de la demande et y fera droit dans les meilleurs délais. Le Client note que le remboursement effectué sur ses cartes bancaires est tributaire des délais techniques imposés par le prestataire de paiement sui sont en général de l'ordre de quelques jours (délai indicatif de 8 jours), qui peut varier selon les cas particuliers. En cas de non réception du retour de paiement après 8 jours, le Client s'engage à en informer le Prestataire afin que celui-ci puisse retracer l'origine du problème éventuel.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision par courrier électronique ou postal adressé à angeline.kinesio@gmail.com ou à Madame Angéline MARCOUILLER, 18 petite rue des Champarons 92700 COLOMBES. Il peut pour cela utiliser le modèle de formulaire ci-dessous ou tout autre texte dénué d'ambiguïté.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION (A utiliser uniquement si le Client souhaite se rétracter du Contrat et qu'il est éligible à l'utilisation du Droit de rétractation)

A l'attention de Madame Angéline MARCOUILLER, 18 petite rue des Champarons 92700 COLOMBES + angeline.kinesio@gmail.com:

Je vous informe par la présente de ma rétractation du Contrat pour la Prestation ci-dessous

Prestation :

Commandée le :

Votre nom :

Votre adresse :

Date :

Signature si envoi par courrier

Article 7. Engagements des Parties dans le cadre de la réalisation des Prestations

7.1. Engagements du Client

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec la Kinésiologue et à lui fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations, en particulier toute information utile sur sa situation personnelle (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap).

Le Client s'engage à assumer pleinement ses choix et décisions.

La Kinésiologue apporte uniquement un accompagnement qui permet au Client de prendre du recul sur une situation, mais le Client reconnaît qu'il reste seul décisionnaire et qu'il est responsable de ses propres décisions après avoir bénéficié des Prestations proposées par la Kinésiologue.

Le Client s'engage à rester courtois, poli pendant les prestations, et à ne pas faire de propositions déplacées concernant des prestations illégales, de ne pas être entreprenant avec le Prestataire, sous peine de poursuite judiciaire.

7.1. Engagements du Prestataire

La Kinésiologue est tenue à une obligation de moyen, et non de résultat.

La Kinésiologue s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaire à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des éventuelles difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations.

Le Prestataire s'engage à assurer la confidentialité la plus totale en ce qui concerne le contenu de la Prestation. La plus grande discrétion sera également observée par rapport aux informations et documents qui auront été portés à la connaissance du Prestataire au cours de la Prestation.

Les techniques pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont assimilables ni aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de Santé Publique et au décret n°96-879 du 8 octobre 1996. La Kinésiologue ne fait ni diagnostic ni prescription médicale et ne demande pas d'arrêt de traitement médical.

Le Test Musculaire n'est pas utilisé à des fins de prédiction, ni pour induire ou interpréter une quelconque réalité, ou encore pour contrecarrer des décisions personnelles.

La kinésiologue se réserve le droit de ne pas commencer un travail ou de l'interrompre pour des raisons professionnelles ou personnelles. Elle propose éventuellement à son client de consulter un autre professionnel. Elle n'exerce aucune influence, ni pouvoir qu'il soit moral, physique, mental, spirituel, financier ou sexuel. La Kinésiologue travaille dans un lieu où la sécurité de ses Clients est assurée. Elle est à l'écoute des difficultés de son Client. Elle met l'accent sur l'optimisation du potentiel de la personne. Elle respecte les réserves de son Client quant à sa vie privée, et son libre choix. Elle est respectueuse des confidences qu'elle peut être amenée à recevoir.

La Kinésologue laisse à son Client le libre choix de poursuivre le travail entrepris ou d'y mettre un terme. Elle n'impose ni le nombre de séances, ni la fréquence des rendez-vous.

Article 8. Conditions de réalisation des prestations

Le Prestataire réalisera les prestations de services, en accord avec le Client et, selon le cas, soit :

- dans ses locaux professionnels ;
- hors établissement du kinésologue : par exemple au domicile du client, lors d'ateliers collectifs de kinésologie, lors d'ateliers d'intervention et/ou de formation de kinésologie sur différents thèmes auprès des entreprises, des collectivités, des structures privées ou publiques, des associations, des établissements scolaires publics ou privés.

La ou les date(s) de réalisation des Prestations seront fixées conjointement entre la Kinésologue et le Client.

Article 9. Tarifs

Les tarifs indiqués sont en euro (€) et sont ceux en vigueur au jour de la passation de la Commande, tels qu'établis sur le site de réservation des rendez-vous ou sur le Devis remis au Client.

Pour les Clients Particuliers : les prix pratiqués et indiqués sur le site internet www.angeline-marcouiller.fr ou en cabinet sont des prix Hors Taxes (TVA non applicable art. 293 B du CGI).

Angéline MARCOUILLER se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site ou en cabinet, le jour de la prise de rendez-vous, sera le seul applicable pour la ou les séances.

Les prix indiqués comprennent la séance ainsi que la transmission, si besoin, de supports d'entraînement. Ces derniers seront réservés à un usage strictement personnel et ne pourront en aucun cas être cédés ou vendus.

En ce qui concerne les séances de groupes et pour un bénéfice maximal pour chaque participant, le nombre de participants est limité et le groupe de personnes peut être fixé dès le début des séances si l'objectif des séances le nécessite.

Pour les Clients Professionnels, structure privées ou publiques, associations, les prix s'entendent également HT, et sont établis sur devis en fonction de la demande du Client et des conditions de l'intervention. La transmission de supports d'entraînement pourra faire l'objet d'un tarif optionnel distinct de celui de la Prestation.

Article 10 . Modalités de paiement

Pour les Clients Particuliers, le paiement de chaque séance est exigible à l'issue de la Prestation, sauf en cas de séance par visio-conférence auquel cas le paiement devra être effectif avant l'heure du rendez-vous.

Le paiement pourra s'effectuer en espèces, par chèque libellé à l'ordre d'Angéline MARCOUILLER ou par virement.

A l'issue de la séance, une facture pourra vous être adressée au Client s'il le souhaite.

Pour les Clients Professionnels, structure privées ou publiques, associations : le paiement de la prestation est exigible à réception de la facture ou au plus tard sous trente (30) jours, et selon les conditions convenues entre les deux parties à la signature du Devis.

Pour les prestations s'étalant sur une période de plusieurs mois, un acompte pourra être demandé à la signature du Devis, pour couvrir le temps de préparation de la Prestation.

Article 11. Report et annulation des Prestations

11.1. Annulation à l'initiative du Client

- **Pour les Clients Particuliers** : En cas d'annulation à l'avance (plus de 48h), il pourra être proposé exceptionnellement, une fois, au Client non-professionnel de participer à un autre évènement du même type, au même tarif. Passé ce délai, l'annulation/le report à une date ultérieure n'est pas possible et le montant est dû. L'annulation/demande de report se fait uniquement par mail à angeline.kinesio@gmail.com.

- **Pour les Clients Professionnels, structure privées ou publiques, associations** : Même sans versement d'un acompte, la prestation est due en totalité en cas d'annulation ou de report moins de 48h avant la date fixée, un dédommagement équivalant à 50% du total est exigible si une annulation ou un report intervient dans un délai inférieur à 15 jours et 25% dans un délai d'un mois. L'annulation/demande de report se fait uniquement par mail à angeline.kinesio@gmail.com.

11.2. Annulation à l'initiative du Prestataire

Le Prestataire se réserve le droit de reporter ou d'annuler les Prestations en cas :

- De nombre d'inscrits insuffisant,
- D'impossibilité matérielle ou technique pour le Prestataire d'effectuer la Prestation,
- De force majeure (Article 18).

Dans ces hypothèses, le Prestataire proposera au Client de reporter la Prestation à une autre date (dans les 6 mois maximum après l'annulation). A défaut de pouvoir reporter la Prestation à une date convenant à toutes les Parties, le montant de la Prestation sera alors remboursée au Client.

En tout état de cause, aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait du Prestataire.

Article 12. Confidentialité

Pendant toute la durée d'exécution des Prestations, chaque Partie s'engage à garder strictement confidentielles et à ne pas divulguer et/ou communiquer à tout tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations de toute nature (technique, commerciale, financière, etc.) reçues de l'autre

Partie et/ou auxquelles elles auront eu accès à l'occasion de l'exécution de la Prestation et à ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution de ladite Prestation.

Article 13. Assurance

Angéline MARCOUILLER est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, matériels ou immatériels, qu'elle pourrait causer dans le cadre du présent contrat.

Article 14. Droit à l'image, témoignages et avis

Lors de la réalisation de certaines Prestations (ateliers, conférences etc...), le Prestataire se réserve la possibilité de prendre des photographies.

Dans la mesure où toutes les précautions seront prises pour qu'aucun Client ne soit identifiable, ces photographies pourront éventuellement être utilisées pour illustrer, de façon anonyme, une prestation ou un témoignage, sur le Site internet du Prestataire et/ou sur les réseaux sociaux.

Angéline MARCOUILLER se réserve la possibilité de relayer les témoignages et avis que ses Clients auront formulés à travers divers supports (numérique, SMS, mails, papier, etc.), sur son site internet, ses diverses pages professionnelles Facebook, Instagram, LinkedIn, etc. Les témoignages et avis seront anonymisés par l'usage unique du prénom, une initiale et éventuellement l'âge du Client.

Article 15. Protection des informations personnelles et RGPD

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 complété par le règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en application le 25 Mai 2018, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande ou à l'élaboration de son dossier de consultation, et sont destinées à un usage interne des données recueillies concernant Le Client par Angéline MARCOUILLER qui se trouve être le Délégué à la protection des données. Le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, en faisant directement une demande par mail à Angéline MARCOUILLER aux coordonnées suivantes qui fait office de Délégué à la protection des données : angeline.kinesio@gmail.com.

Les informations recueillies à caractère personnel en amont et au cours de la première séance de consultation et éventuellement les suivantes, restent confidentielles.

Dans le cadre de ses relations contractuelles avec le Prestataire, le Client consent à la collecte et à l'utilisation de ses données personnelles s'agissant de l'exécution du présent Contrat.

Concernant la collaboration avec les Clients Professionnels, Angéline MARCOUILLER s'engage à ne divulguer aucune information à des tiers concernant l'entreprise, et à ne mentionner sa collaboration avec l'entreprise qu'après en avoir obtenu l'autorisation expresse de celle-ci.

Article 16. Propriété intellectuelle - Communication

Les présentes CGV n'emportent aucune cession ou droit d'utilisation d'aucune sorte des droits de propriété intellectuelle détenus respectivement par chacune des Parties, qui en demeure le propriétaire exclusif.

Sous réserve du respect des obligations de confidentialité auxquelles les Parties sont soumises et le droit à l'image, et sauf refus expressément notifié du Client, le Client autorise le Prestataire à faire figurer son nom et/ou son logo, ainsi que le travail réalisé pour le Client, sur tout support pour la présentation, de ses références commerciales.

Les documents, fiches d'exercices et enregistrements transmis ne doivent en aucun cas être cédés, vendus ou utilisés à une autre fin qu'une utilisation personnelle pour la/les personnes ayant directement bénéficié des prestations, sous peine de poursuite.

Toute représentation totale ou partielle du site internet de Angéline MARCOUILLER est soumise à l'autorisation préalable, écrite et expresse d'Angéline MARCOUILLER.

A ce titre, la reproduction et la diffusion sans autorisation préalable d'Angéline MARCOUILLER sont interdites conformément aux dispositions de l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle.

Article 17. Responsabilité - Limitation

Il appartient aux Clients de faire toutes vérifications qui semblent nécessaires ou opportunes avant de procéder à une quelconque réservation de Prestations auprès d'Angéline MARCOUILLER.

En cas de grossesse ou de pathologie connue et quelle que soit la prestation souhaitée, il est recommandé aux clients de demander l'avis préalable de leur médecin généraliste ou spécialiste.

La kinésiologie ou les soins énergétiques ne remplacent en aucun cas une prise en charge médicale adaptée, et la kinésologue n'est pas habilitée à établir de diagnostic ni de prescriptions médicales.

Angéline MARCOUILLER se réserve le droit de réorienter un client vers un autre professionnel si son approche ne semble pas adaptée ou suffisante à son accompagnement.

Elle s'autorise le droit, après accord du client, de consulter les professions médicales en rapport avec le client pour obtenir toute information qu'il pourrait juger utile dans l'accompagnement qui lui serait demandé dans le strict respect de la politique de confidentialité auquel il est tenu.

La kinésiologie ou les soins énergétiques restent des techniques non conventionnelles et non validées scientifiquement, même si de plus en plus d'études médicales et scientifiques en démontrent les bénéfices.

Le Prestataire s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations. Il est précisé que le Prestataire est soumis à une obligation de moyens au titre des présentes.

Concernant les Clients Professionnels : Angéline MARCOUILLER s'engage à proposer des techniques adaptées aux problématiques et objectifs exposés par le Client, mais ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou non de ces techniques et donc du résultat souhaité par le Client.

En cas d'inexécution par le Prestataire de l'une quelconque des obligations à sa charge, les Parties conviennent expressément que (i) la responsabilité du prestataire est limitée à la réparation des dommages matériels directs, à l'exclusion expresse de tous dommages immatériels, tels que, à titre non limitatif, les pertes de bénéfice, de chiffre d'affaire, de marges, de chance, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, pertes de données, de fichiers, de preuves, l'atteinte à l'image de marque ou l'action des tiers, etc. ; et que (ii) sauf disposition législative contraire, le montant maximum des dommages-intérêts et/ou indemnités qui pourraient être dus par le Prestataire à titre d'indemnité/dommages et intérêts et de pénalité est, en tout état de cause et quelques soient les chefs de préjudices allégués, plafonné au montant des sommes hors taxes payées par le Client au Prestataire en exécution des Prestations litigieuses.

Les exclusions et limitations de responsabilité contenues dans le présent article ne s'appliquent pas aux dommages corporels, ni en cas de dol ou de fraude lourde, ni aux actions en contrefaçon.

Article 18. Force majeure

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable pour toute inexécution contractuelle totale ou partielle (retard, délai, inexécution ou mauvaise exécution de la Prestation...) et/ou tout préjudice subi par l'autre Partie découlant d'une inexécution par cette dernière, en cas de survenance de cas fortuit ou de force majeure, tel qu'entendus par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence et sans que cette liste ne soit restrictives : les grèves ou conflits sociaux internes ou externes aux Parties, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, les épidémies et pandémies, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou de transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable des Parties.

La Partie invoquant la force majeure informera l'autre Partie de la survenance d'un tel événement dès que possible et de la durée estimée de la suspension. L'exécution de la Prestation reprendra son cours normal dès que le cas de force majeure ou cas fortuit aura cessé. Si l'empêchement dépasse un (1) mois, les Parties décideront d'un commun accord de la poursuite ou de l'arrêt de la Prestation. En cas d'arrêt de la Prestation dans ces conditions, aucune Partie ne sera redevable envers l'autre Partie d'une quelconque indemnité.

Article 19. Loi applicable & Litiges

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont soumises à la loi française.

19.1. Résolution amiable

Tout litige pouvant survenir entre le Prestataire et le Client relatif à l'exécution d'une Prestation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et/ou du Devis, feront en priorité l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable.

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité au Prestataire pour tenter de trouver une solution amiable.

19.2. Médiation

En cas de difficulté dans l'exécution du Contrat, le Client non professionnel résidant en Europe a la possibilité, avant toute action en justice, de solliciter le recours du médiateur de la consommation suivant :

L'entité de médiation retenue est : CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

Adresse : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant un courrier à CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION – 27 Avenue de la Libération – 42400 SAINT CHAMOND.

Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les Parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Les Parties restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

19.3. Attribution de juridiction

A défaut de résolution amiable, il est expressément convenu que les tribunaux dans le ressort de la ville du siège du Prestataire seront exclusivement compétents, y compris en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 20. Contact

Toutes questions concernant les présentes Conditions générales de Vente peuvent être envoyées par mail à l'adresse suivante : angeline.kinesio@gmail.com.